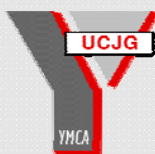


infos...



infos...infos...

Numéro 82 - 1er mai 2009

www.ucjg.fr

Rappel de textes importants

La définition de l'accessibilité :

« Les établissements existants recevant du public doivent être tels que toute personne handicapée puisse y accéder, y circuler et y recevoir les informations qui y sont diffusées, dans les parties ouvertes au public. L'information destinée au public doit être diffusée par des moyens adaptés aux différents handicaps » (Article 41 de la Loi du 11 février 2005).
« Est considéré comme accessible aux personnes handicapées tout bâtiment ou aménagement permettant, dans des conditions normales de fonctionnement, à des personnes handicapées, avec la plus grande autonomie possible, de circuler, d'accéder aux locaux et équipements, d'utiliser les équipements, de se repérer, de communiquer et de bénéficier des prestations en vue desquelles cet établissement ou cette installation a été conçu. Les conditions d'accès des personnes handicapées doivent être les mêmes que celles des personnes valides ou, à défaut, présenter une qualité d'usage équivalente » (Article R. 111-19-2 du CCH modifié par le décret du 17 mai 2006).

Une mise en conformité pour le 1er janvier 2015 :

« Avant le 1er janvier 2015, une partie du bâtiment ou de l'installation doit fournir, dans le respect des dispositions mentionnées au a du II, l'ensemble des prestations en vue desquelles l'établissement ou l'installation est conçu. La partie considérée du bâtiment doit être la plus proche possible de l'entrée principale ou d'une des entrées principales et doit être desservie par le cheminement usuel. Une partie des prestations peut être fournie par des mesures de substitution » (Décret du 17 mai 2006).

Une obligation de diagnostic pour le 31 décembre 2010 :

« Au plus tard le 1er janvier 2011, les établissements recevant du public existants, classés dans les quatre premières catégories au sens de l'article R. 123-19, doivent avoir fait l'objet, à l'initiative de l'administration intéressée ou de l'exploitant, d'un diagnostic de leurs conditions d'accessibilité. Ce diagnostic analyse la situation de l'établissement ou de l'installation au regard des obligations définies par la présente sous-section, décrit les travaux nécessaires pour respecter celles qui doivent être satisfaites avant le 1er janvier 2015 et établit une évaluation du coût de ces travaux. Le diagnostic est tenu à la disposition de tout usager de l'établissement ou de l'installation ». (Décret du 17 mai 2006).



Actualité de l'Alliance

Travaux au Secrétariat National

Quel chantier, place de Vénétie : remise en état du circuit informatique, de l'installation électrique, pose d'un interphone pour la porte d'entrée, déménagement des bureaux, remplacement des colonnes montantes dans tout l'immeuble, que de bruit, de poussière, de passages. Pourtant le travail doit se poursuivre... Merci à Marie-Pierre et à Nora de tenir le coup.

Un nouveau

Bienvenue à Cédric GRASER au poste occupé par Barbara jusqu'à son départ en arrêt maladie. Le 4 mai à 9h00, il sera présent et accueilli par Alain de Madaillan, Marie-Pierre et Nora.

Cédric n'est pas un inconnu pour nous, Torsten ancien abp chez nous est son frère et Winni, responsable volontaires chez Hephata, est son Papa ...

Bienvenue Cédric.



La vie du mouvement

En visite ...

Notre Président, accompagné de Michel Paulhiac, membre du CN, sera en visite auprès des 3 unités installées à Toulouse les 4 et 5 mai 2009.

Ils seront successivement les hôtes de Colomiers, de Cépière et de Robert Monnier.

Une obligation de diagnostic pour le 31 décembre 2010

L'UNAT, dont l'Alliance nationale est membre, a négocié avec le Contrôleur Technique SOCOTEC une convention et des tarifs pour les établissements relevant du tourisme.

Pour bénéficier de cette convention, merci de prendre contact avec le Secrétariat National.



Informations contextuelles

L'ERF organise un grand rassemblement protestant de jeunes cet été à Lyon du 18 au 22 juillet : « Le Grand Kiff ; Dieu aime le monde ». Au programme des moments de fête, de rencontre et d'animations variées pour des jeunes de 15 à 25 ans.



Nous avons décidé d'être présents à ce grand rassemblement d'une part en assurant un relai d'inscriptions et la constitution d'un groupe de jeunes en partenariat avec la dynamique jeunesse d'Alsace Moselle.

D'autre part, les organisateurs sont à la recherche d'une cinquantaine d'adultes qui se mettent au service de l'organisation de cette manifestation de grande ampleur. Sous la houlette d'un responsable d'équipe, ils se répartiront différentes actions telle que l'aide à la cuisine, le ménage, la sécurité, l'accueil, la gestion de la répartition des chambres, l'installation des lieux, la gestion du matériel, le rangement...

Pour toute info concernant des inscriptions, prendre contact avec Anne Wassenberg 06 34 70 22 74.

Pour toute info concernant l'équipe adulte, prendre contact avec Patrick Astier 04 76 98 54 17.

On compte sur vous pour venir « Kiffer » avec nous.

Christel Bady et Patrick Astier

Info sur le site hoc :

<http://legrandkiff.org/inscriptions/>



Agendas

13 et 14.06.2009 : Assemblée générale ordinaire aux UCJG du HAVRE

18 au 22 juillet 2009 : Le grand Kif à Lyon

21 au 26.09.2009 : European YMCA / YWCA Staff Conference à Tirgu Mures en Roumanie - Détails sur : www.ymcaeurope.com

11 au 13 septembre 2009 : Conférence de région centre/sud europe et de district sud des Y's Men's Clubs à Enghien-les-Bains.

01 au 04.10.2009 : Séminaire franco-allemand à Berlin

30 et 31.10 et 01.11.2009 : Fête du protestantisme (organisation FPF et EPAL) à Strasbourg et sortie du livre sur l'histoire des UCJG, stand des UCJG.

Focus sur l'Europe

Le Commissaire européen Jan Figel', en charge des politiques relatives à l'éducation, la formation, la culture et la jeunesse, a donné le mardi 27 avril 2009 à 12h30 une conférence de presse pour présenter la nouvelle stratégie de la Commission européenne pour la Jeunesse, intitulée "Des jeunes maîtres de leur destin - une stratégie pour relancer l'action de l'Union en faveur de la jeunesse".

Cette nouvelle stratégie a pour buts principaux d'élargir les possibilités offertes aux jeunes dans les secteurs de l'éducation et de l'emploi et d'améliorer leur insertion sociale et leur pleine participation à la vie dans la société.

La Commission et les États membres devraient ainsi lancer des actions dans de nombreux domaines tels que l'enseignement, l'emploi, l'intégration, la santé, le sport ou le volontariat. Par exemple, dans le but de créer plus d'opportunités pour l'éducation et l'emploi des jeunes, la stratégie pour la jeunesse propose des actions telles que le développement de l'apprentissage non formel pour ceux qui sortent tôt du système scolaire.

Notre présent comme notre avenir sont dans les mains des jeunes. Même si la génération actuelle a plus d'atouts en main, elle est aussi confrontée à des situations difficiles, telles que l'échec scolaire ou le chômage, la pauvreté ou l'exclusion sociale. La nouvelle stratégie de l'UE pour la jeunesse aidera les Etats Membres à relever ces défis et leur ouvrir de nouveaux horizons.



EUROPEAN SCOUTING AND JUNGCHAR GROUP PROUDLY INVITES YOU AND YOUR FRIENDS TO SEMINAR AND LEADERSHIP TRAINING IN ARMENIA 14th -16th OF AUGUST 2009

www.ymcaeurope.com

ASSEMBLEE GENERALE 2009 / LE HAVRE

La rédaction du cahier de l'AG est en cours.

Merci aux pilotes des commissions de m'adresser les éléments à publier.

Le même appel est lancé aux unités souhaitant communiquer des informations par ce cahier.

SECRETAIRE GENERAL

Nous avons confié au cabinet MANAGING le recrutement de notre secrétaire général.